

GUIDE POUR LES MESSES EXTERIEURES - Archidiocèse de Montréal

Les paroisses/missions de l'archidiocèse de Montréal sont au service du peuple de Dieu. Elles s'efforcent d'être accueillantes, d'offrir un espace sécuritaire, dans un esprit de service, tout en étant attentives aux personnes. Dans le contexte actuel des messes célébrées à l'extérieur, il est important d'harmoniser les pratiques pour qu'elles reflètent ces valeurs. Les mesures présentées appellent à une solidarité bienveillante et vivifiante.

Il revient aux curés de paroisse et aux responsables de mission et à leurs équipes, avec le soutien du comité diocésain de déconfinement, d'assumer l'animation et la communication auprès des intervenants et des assemblées priantes.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES PRATIQUES

- Un surveillant sera disponible avant et pendant toutes les célébrations pour s'assurer du bon déroulement et de l'application des mesures sanitaires par tou.te.s; il compte le nombre des personnes qui entrent dans le stationnement et il gère une boîte de masques;
- Les prêtres célébrants ainsi que les acolytes, les lecteurs-trices et les chantres reçoivent l'information sur les règles et mesures sanitaires établies pour garantir la sécurité de tou.te.s dans le contexte de la pandémie et s'engagent à les respecter pour qu'ils soient retenus pour participer aux messes célébrées à la paroisse ou à la mission ;
- Les ministres de la communion **doivent** présenter un passeport vaccinal validé et ce, pour faciliter leur circulation durant la célébration ;
- Un calendrier de l'horaire de permanence des acolytes et des lecteurs-trices est établi ;
- Les dispositions pratiques sont lues par le/la lecteur/trice avant toutes les célébrations pour s'assurer que toute l'assemblée a bien été avisée des mesures sanitaires à respecter (cf. Annexes ci-dessous) ;
- Avant le début de la « communion eucharistique », les dispositions pratiques sont lues par le/la lecteur/trice ;
- Seulement un maximum de 4 ou 5 personnes dont le président d'assemblée, le chantre et un acolyte ou diacre peuvent prendre place sur les lieux réservés pour la célébration, le lecteur étant de préférence dans l'assemblée;
- Le port du masque par le célébrant et les assistants au service durant la célébration doivent se faire à l'intérieur de la sacristie (aménagée pour l'occasion) avant de se désinfecter les mains pour se diriger vers le lieu de la célébration.
- On dispose d'un contenant de masques prêts à l'usage et d'un contenant de lotion désinfectante sur une petite table, non loin de l'autel où aura lieu la célébration eucharistique.
- La distanciation physique (au moins 1 m), l'hygiène des mains et le port du masque doivent être respectés, par **tou.te.s** en tout temps.

ACCUEIL

- Le ministre célébrant accueille les membres de l'assemblée, uniquement à partir du siège présidentiel et ce, en adressant un message à toute l'assemblée.

- Il doit porter le masque, éviter tout contact direct avec les membres de l'assemblée et maintenir en tout temps une distance d'au moins 1 m avec eux.

PAS DE PROCESSION D'ENTRÉE

- Le ministre célébrant et l'acolyte ou le diacre passent de la sacristie au lieu de la célébration, par le trajet le plus court, évitant le plus possible l'assemblée;

LES LECTURES

LES LECTEURS/RICES

- Le/la lecteur/trice lorsqu'il n'est pas l'acolyte se tient dans l'assemblée : il s'approche à l'ambon pour lire et il retourne à sa place une fois ses lectures terminées;

PROCLAMATION DE L'ÉVANGILE ET HOMÉLIE .

- Le ministre peut proclamer l'Évangile à partir de l'ambon (le diacre) ou de l'autel (le prêtre), de même pour l'homélie.

LE SERVICE DE L'AUTEL

LES ACOLYTES

Les acolytes (autres que le diacre) :

- Ils s'approchent vers l'autel au moment où leur intervention est requise ;
- Ils retournent à leur place une fois leur service est terminé;
- Ils gardent une distance de 1 m du célébrant, en tout temps.

LA PROCESSION DES OFFRANDES

- Il n'y a pas de procession des offrandes;
- Avant la messe, le sacristain dispose les vases sacrés ainsi que tous les objets du culte sur l'autel principal ou une petite table de crédence, non loin de l'autel.

LE CHANT

ANIMATEUR DU CHANT

- L'animateur du chant doit, en tout temps, respecter une distance de 1 m avec le ministre et les autres intervenants durant la célébration (ex. acolytes, lecteur/trice) ;
- S'il chante en face de l'assemblée, il doit en être distant de 2 m et plus.

CHANT DE L'ASSEMBLÉE

- Les membres de l'assemblée peuvent chanter, étant entendu qu'ils sont dans un endroit aéré ; ils doivent être distants de 1 m les uns les autres et porter le masque en tout temps.

LA COMMUNION

- Après l'Agnus Dei, le/la lecteur/trice annonce que la communion a lieu après la messe et fait connaître les consignes sanitaires pour une communion sécuritaire ;
- Après la bénédiction, les ministres de la communion portant un masque, se mettent à l'endroit désigné pour leur service accompagnés d'un porte parapluie ;
- La communion dans la main ;
- Les communiantes portent leur masque et, en conservant toujours une distance de 1 m entre les bulles, se déplacent vers le lieu où se trouvent les ministres ;
- Les fidèles communient et se dirigent directement vers la sortie du stationnement;
- Lorsque la dernière personne a communié, les ministres de la communion reviennent à la sacristie pour déposer les ciboires dans le tabernacle.
- **Pas de procession de sortie**

La collaboration de tou.te.s est une nécessité!

ANNEXE I: DISPOSITIONS PRATIQUES (À lire avant chaque messe)

1. LE GARDIEN à l'entrée est à votre disposition pendant toute la célébration;
2. La distanciation physique d'au moins 1 m entre les bulles et le port du masque doivent être respectés en tout temps;
3. Les membres de l'assemblée peuvent chanter, tout en maintenant une distance de 1 m entre les bulles et en portant le masque en tout temps.

ANNEXE II: DISPOSITIONS PRATIQUES (À lire après l'AGNUS DEI)

- LA COMMUNION va avoir lieu à la fin de la messe, après la bénédiction et l'envoi
- Des ministres de la communion portant un masque, iront se placer à l'endroit où ils distribueront la Sainte communion (vers la sortie du stationnement): Veuillez attendre qu'ils soient rendus à leur poste!
- Portant votre masque et, en conservant toujours une distance de 1 m entre les bulles, vous vous déplacerez vers le lieu où se trouvent les ministres pour recevoir la communion.

ANNEXE III: ENVOI PAR LE PRÊTRE

« Allez dans la paix du Christ et Recevez humblement le Seigneur en faisant de vos mains un trône pour l'accueillir et le porter dans votre cœur ».